

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 19

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'élèveront les plus importants obstacles. En effet, en considérant maintenant l'ouvrage dans son ensemble, on est effaré de la longue liste des administrations, organes officiels, associations et fédérations qu'il faut à chaque instant consulter et dont l'avis influence ou retarde la décision. Ces instances ne sont pas moins de dix dans le seul domaine de la chasse et de la pêche, elles sont de vingt-trois pour les transports et le reste à l'avenant. Cette lourdeur administrative est une des conséquences de nos institutions et de notre décentralisation trop poussée. Il est vraisemblable cependant que nous allons aujourd'hui à pas rapides vers une simplification de cet appareil, ceci par la force de coordination qu'imposent les circonstances et que la Centrale fédérale des possibilités de travail cristallise.

Ceci nous est l'occasion de conclure en signalant l'heureuse évolution marquée dans le domaine des travaux publics en Suisse par la présence de M. Zipfel au poste qu'il occupe. S'il est ironique de relever que cet office est né des difficultés de la guerre, qu'il a pour tâche de répartir les subventions destinées à lutter contre le chômage, qu'il s'intitule Centrale fédérale des possibilités de travail, et qu'il est rattaché au Département militaire fédéral, il n'en est pas moins réjouissant de constater qu'il existe et qu'il remplit presque exactement les fonctions d'un Sous-sécrétariat d'Etat aux travaux publics. Nous souhaitons qu'il soit bientôt réorganisé sur d'autres bases lui conférant les possibilités qu'il n'a pas aujourd'hui. Car il n'est pas sans inconvénients de faire figurer inviairement sous le vocable « occasions de travail » des travaux publics rigoureusement indispensables à l'économie du pays. Nous n'ignorons pas qu'une partie au moins du programme du « Plan Zipfel » est prévue pour n'être mis en œuvre qu'en cas de défaillance de l'industrie privée. Cela ne saurait empêcher que ce plan n'est pas autre chose que le programme suisse des travaux publics. Nous n'en voulons pour preuve que le fait que la totalité des programmes cantonaux et municipaux y figure !

Il est également dangereux comme le relève M. Klöti dans l'ouvrage dont nous rendrons compte d'autre part, de considérer la construction de logements comme des occasions de travail. Les logements doivent être construits en fonction des besoins et non en fonction du nombre des chômeurs du bâtiment. Nous sommes un peu équivoque et nous nous contenterons d'un euphémisme dangereux : la *Centrale fédérale des possibilités de travail* doit devenir la *Direction fédérale des travaux publics* et continuer son activité ou conserver son titre et se borner alors aux seules « occasions de travail ».

J. P. VOUGA.

CARNET DES CONCOURS

Reconstruction de l'hôpital cantonal genevois et des polycliniques.

Extrait du rapport de la commission chargée de l'examen des avant-projets du concours restreint.

Après examen des projets présentés par les onze groupes d'architectes chargés de l'étude, la commission, constatant que les deux projets qui ont apporté le plus grand nombre d'idées nouvelles et fécondes, retenues et utilisées pour l'élaboration de la synthèse des études et susceptibles d'être développées, sont ceux de MM. A. Hoechel et P. Nierlé, et de A. Lozeron et J. Erb, propose au Conseil d'Etat de confier à ces auteurs le mandat pour l'élaboration du projet définitif.

Tous les projets sont exposés à la Maison des Congrès, place Chateaubriand, à Genève, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. (dimanche compris) jusqu'au 30 septembre.

Aménagement d'un centre touristique à Montreux.

Jugement du jury.

Le jury était composé de : MM. Ed. Jaquet, conseiller d'Etat, précédemment syndic de la commune du Châtelard-Montreux, président ; H. Bernoulli, architecte à Bâle ; A. Hoechel, architecte à Genève, rapporteur.

Après avoir examiné les vingt-trois projets présentés dans le délai imparti, le jury, qui s'est réuni les 23, 24, 25 août et 6 septembre, décerna les prix suivants :

1^{er} prix, Fr. 2000 : M. Charles Brugger, architecte à Lausanne.

2^e prix, Fr. 1800 : M. Italo Ferrari, architecte à Lausanne.

3^e prix, Fr. 1200 : M. Louis J. Ruche, architecte à Lausanne.

Conformément au règlement du concours, une somme de 5000 fr. a été en outre répartie entre dix autres concurrents sous forme d'allocations au montant de 800 à 300 fr.

Les projets sont exposés dans la Grande salle du Nouveau Collège de Montreux, du 10 au 22 septembre 1945 ; ouverture tous les jours de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h., dimanche excepté.



ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 35426 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section industrielle.

691. *Technicien électrique.* Nord-ouest de la Suisse.

693. *Ingénieur chimiste.* Chimie industrielle, nationalité suisse, expert dans la fabrication de graisses et d'huiles comestibles (extraits des noix oléagineuses) et de savons en utilisant les dérivés de l'extraction. Montage d'une nouvelle fabrique. Contrat de 5 ans. Connaissance de l'espagnol. Amérique du Sud.

695. Deux jeunes *techniciens mécaniciens*. Fabrique de machines de Suisse centrale.

697. Jeune *ingénieur mécanicien*. Nord-ouest de la Suisse.

699. Jeune *ingénieur électricien*, de nationalité suisse, candidat célibataire, possédant quelque pratique et de bonnes connaissances de la langue française, ainsi que, si possible, des connaissances d'espagnol. Appareils Roentgen et électro-médicinaux. Quelques mois, en France. Ensuite, vente en Amérique du Sud. Maison française des environs de Paris.

701. Jeune *technicien mécanicien*, éventuellement *technicien mécanicien*. Suisse orientale.

703. *Technicien.* Suisse romande.

705 a. Jeune *ingénieur électricien* ou *technicien électricien*. Traction électrique. De même :

b. Jeune *technicien*. Appareillages électriques. Suisse romande

707. Jeune *technicien*. Matériel roulant. Suisse romande.

709. Un ou deux *ingénieurs mécaniciens* ou bons *techniciens mécaniciens*. Montage et entretien de machines, de chaudières, d'installations frigorifiques, etc. Langues : française, anglaise et espagnole désirables. Age pas au-dessus de trente ans. Candidat célibataire. Branche alimentaire, Amérique du Sud.

711. *Ingénieur électricien* ou *technicien électricien*. Suisse centrale.

713. Jeune *ingénieur électricien* ou *technicien électricien*. Travaux de laboratoire, ainsi que pour la participation à l'enseignement de cours techniques. Exigences : Formation technique complète, pratique dans le domaine du courant faible, en particulier de la haute fréquence. *Officier* ou *sous-officier*. Bureau militaire.

715. Jeune *technicien* ou *dessinateur mécanicien*, ou *dessinateur en chauffage*. Zurich.

717. Jeune *technicien mécanicien*. Turbo-compresseurs. Suisse orientale.

719. Jeune *chimiste* (universitaire). Suisse orientale.

721. Jeune *technicien mécanicien* ou *dessinateur mécanicien*. Suisse orientale.

723. Jeune *technicien en chauffage*. Zurich.

725 a. *Ingénieur* en qualité de chef calculateur. Aéronautique ; ensembles hyperstatiques. De même :

b. Un ou deux *ingénieurs*. Contrat d'une durée initiale d'un an. Importante maison de construction d'avions en France.

Sont pourvus les numéros, de 1944 : 361, 853, 855 ; de 1945 : 3, 13, 27, 67, 117, 123, 125, 135, 153, 161, 255, 451, 455, 457, 493, 523, 551, 581, 663.

Section du bâtiment et du génie civil.

1036. *Architecte* et *technicien en bâtiment*. Midi de la Suisse.

1038. *Dessinateur en béton armé*. Nord-ouest de la Suisse.

- 1040 a. *Technicien en bâtiment.* De même :
b. *Dessinateur en bâtiment.* Zurich.
1046. Jeune technicien en bâtiment, éventuellement dessinateur en bâtiment. Grisons.
1048. *Technicien en bâtiment.* Zurich.
1050. *Technicien en bâtiment.* Nord-ouest de la Suisse.
1058. *Technicien en bâtiment.* Projets, plans d'exécution, devis, vérification de factures, etc. Candidat ayant de la pratique de bureau et de chantier, âgé de 25 à 30 ans. Bureau technique de Suisse romande.
1060. *Technicien en bâtiment ou dessinateur.* Suisse centrale.
1062. *Technicien ou dessinateur en charpente métallique.* Suisse centrale.
1064. *Technicien ou dessinateur en bâtiment.* Zurich.
1066. Jeune technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment. Suisse centrale.
1068. Jeune architecte, technicien en bâtiment ou dessinateur. Zurich.
1070. *Technicien en bâtiment.* Plans d'aménagement régionaux. Suisse orientale.

1076. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Suisse centrale.
1078. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Zurich.
1080. Jeune dessinateur en bâtiment. Zurich.
1084. Jeune technicien en génie civil. Zurich.
1086. Jeune technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment. Suisse centrale.
1088. Jeune ingénieur civil. Suisse orientale.
1092. Jeune architecte. Zurich.
1094 a. Jeune technicien en bâtiment. De même :
b. Jeune dessinateur en bâtiment. Nord-ouest de la Suisse.
1096. Jeune ingénieur constructeur. Travaux hydrauliques et béton armé. Zurich.
Sont pourvus les numéros, de 1944 : 1540, 1550 ; de 1945 : 662, 700, 832, 840, 848, 852, 870, 898, 922, 930, 934, 938, 954, 956, 958, 978, 1018, 1020, 1024.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

DOCUMENTATION - NOUVEAUTÉS - INFORMATIONS DIVERSES

26^e Comptoir suisse

Lausanne 8-23 septembre 1945

Premier Comptoir de la Paix.

Alors que la cessation des hostilités est intervenue dans le monde entier, le 26^e Comptoir Suisse, image du travail suisse, grand marché commercial, artisanal, agricole et industriel, a célébré le samedi 8 septembre 1945, dans la joie et l'allégresse, sa Journée d'ouverture. A cette heure où l'avenir nous incite plus que jamais à travailler à la reprise des affaires, au maintien de notre capacité de production, au développement de tout notre potentiel économique national, la signification du Comptoir Suisse est plus imposante que jamais.

On le réalise d'emblée par la masse, toujours plus grande, des exposants accourus à l'appel de la Foire Suisse de Lausanne.

Tous les groupes habituels seront présents : machines agricoles, ameublement, alimentation, électricité — groupe qui occupera tout le centre de la Halle I — arts et métiers, sports et tourisme, économie ménagère, etc. Accordons une attention particulière à la nouvelle Halle du lait et des dérivés du lait, innovation de 1945, ainsi qu'à la Halle de la construction et des machines à travailler le bois. Dans le cadre des nouveautés, il nous plaît de saluer aussi le Pavillon de la France Renaissance, présenté à Lausanne par le Gouvernement français, exposition qui met en valeur avec goût et élégance, le redressement opéré actuellement chez nos amis d'Outre-Jura.

Le Salon de peinture et sculpture que l'on doit à l'Association du Salon de Lausanne, a également convié cette année une sélection d'artistes, peintres et sculpteurs, de Suisse alémanique. Cette initiative ne fait qu'ajouter à la valeur de cette grande manifestation artistique.

Parlons encore de deux autres nouveautés de 1945 : d'une part la transformation complète de l'architecture des jardins du Comptoir, dont la composition d'ensemble est très améliorée et plus décorative, d'autre part la transformation complète, elle également, de la vaste Halle de dégustation, entièrement rénovée, et qui présente une nouvelle galerie sud. L'aspect de cette halle ne manque assurément pas de plaire à tous les habitués de cette section toujours si animée.

En bref, sur une surface augmentée à 71 000 mètres carrés, réunissant plus d'un millier de tonnes de marchandises d'exposition, placé sous le symbole de la paix, le Comptoir Suisse, pour la vingt-sixième fois, connaît pendant sa quinzaine une réussite splendide. Elle est l'œuvre de ses deux mille exposants auxquels la foule des acheteurs et des visiteurs témoignent leur intérêt.

Société industrielle suisse à Neuhausen.

La Société Industrielle Suisse à Neuhausen, Chute du Rhin, présente au Comptoir Suisse 1945, Halle I, Stand 65, quelques modèles standards de véhicules électriques compris dans son programme de fabrication, et entre autres :

Un chariot électrique de 1,2 à 5 t avec pont basculant hydroélectrique, véhicule destiné en particulier aux entreprises industrielles et aux services publics. Ce chariot est construit de telle manière qu'il peut être équipé d'une carrosserie adaptée aux besoins appropriés, tout en offrant dans chacune de ces possibilités l'emploi le plus rationnel et un rendement maximum.

Ce chariot standard peut avantageusement être employé en tant que tracteur, et il a comme tel fait ses preuves depuis de nombreuses années déjà.

Une camionnette électrique de 800 à 1000 kg, spécialement conçue pour la distribution du lait. La montée et la descente de ce véhicule s'effectue notamment sans peine et avec la moindre perte de temps.

Il est à remarquer encore que tous les véhicules électriques SIG sont équipés de deux moteurs de traction indépendants, qui répondent parfaitement aux conditions d'enneigement de nos routes et à notre terrain accidenté. De plus, ces véhicules pour voies publiques sont pourvus d'une carrosserie complètement métallique portante qui, au point de vue construction et robustesse, est la meilleure qui soit dans ce domaine.

Outre les types présentés ci-dessus, le programme de fabrication de la SIG englobe encore un choix complet d'autres modèles standardisés destinés à des buts multiples et d'une charge utile allant de 300 à 3500 kg.

Autogène Endress S. A., Horgen.

Autogène Endress S. A. Horgen, Halle V, Stand 551, expose ses produits pour tous travaux de soudure, de découpage et de brasage à l'autogène. Le nom « Endress » est celui des produits les plus connus depuis 1906.

La maison expose à son stand les générateurs à haute pression stationnaires à deux tiroirs, permettant le nettoyage et la recharge sans interruption de travail.

Pour le montage, ainsi que pour les ateliers, le générateur « Economie + 39 » est perfectionné à tel point, qu'il est facilement transportable par deux hommes, tout en étant d'une grande capacité.

Les porte-chalumeaux-soudeurs « Oval » en aluminium, avec le réglage manuel donnent entière satisfaction aux clients. Les becs-soudeurs sont munis de vis de rappel à main, et construits selon les résultats de recherches de nombreuses années.

Sont en outre exposés les détendeurs, fabriqués en plusieurs modèles, ainsi que les appareils à souder à l'étain et pour bijoutiers.

La maison est également spécialisée pour l'exécution des recharges, la soudure des joints, le redressement thermique des rails.